

contribuer à sa vulgarisation ; j'ai cherché à en fixer l'état actuel, à dégager les faits acquis, les données positives et, à la lumière de ces faits et de ces données, d'apprécier la valeur des théories qui ont été émises et des conclusions qui ont été formulées.

Je me suis particulièrement attaché au côté anthropologique proprement dit, c'est-à-dire, à l'exposé des caractères organiques, biologiques et psychologiques des malfaiteurs tels que l'école d'anthropologie criminelle nous les a fait connaître. L'ensemble de ces recherches constitue le meilleur résultat des travaux modernes, le mérite le plus incontestable de l'école nouvelle.

La voie est ouverte : aux observateurs de s'y engager et de s'efforcer de contrôler, de multiplier les documents ; de la sorte, il deviendra sans doute possible d'édifier la théorie de la criminalité sur des bases solides et vraiment scientifiques.

Parmi les méthodes capables de fournir des matériaux pour le développement de l'anthropologie criminelle, la *méthode des signalements anthropométriques* du D^r Bertillon est particulièrement précieuse : aussi, ai-je cru utile d'en présenter, sous forme d'appendice, un exposé sommaire.

Liège, le 5 mars 1891.

L'ANTHROPOLOGIE

CRIMINELLE

INTRODUCTION

Poursuivre l'histoire de la criminologie jusque dans l'antiquité est un travail de médiocre intérêt, auquel personne ne trouvera mauvais que je renonce, et l'on me permettra de commencer cette histoire vers le milieu du siècle présent.

Ce n'est vraiment qu'en ces dernières années, que l'homme criminel est devenu l'objet d'études systématiques et suivies et que l'anthropologie criminelle s'est constituée à l'état de science ou de branche autonome, indépendante.

Parmi les travaux qui ont précédé immédiatement le grand mouvement scientifique auquel nous assistons actuellement, celui de Lauvergne (1) peut être cité en premier lieu : il contient l'examen des malfaiteurs au point de vue de leurs caractères physiques, moraux et intellectuels et rattache le penchant criminel au développement exagéré d'une partie du cervelet. C'est l'étude du régime pénitentiaire et des moyens de réforme et de correction des prisonniers qui fait l'objet du livre

(1) Lauvergne, *Les forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel, observés au bagne de Toulon*, Paris, 1841.

de Ferrus (1). On y trouve très nettement énoncé ce principe d'individualisation que l'on donne souvent comme une conquête des recherches contemporaines. Dans un livre que l'on consulte toujours avec fruit, P. Lucas (2) affirme l'hérédité du crime et réunit à l'appui de son opinion une foule de documents fort curieux, sinon toujours absolument démonstratifs.

Vers la même époque, Casper (3), en Allemagne, publie ses études sur la physionomie des assassins et, en Angleterre, Winslow (4) démontre la fréquence de la folie chez les malfaiteurs.

C'est en 1857 que paraît l'ouvrage de Morel (5), *Des dégénérescences*, qui a exercé sur toute la psychiatrie une influence si considérable et si féconde. Morel s'est appliqué à étudier le rôle de l'hérédité dans la genèse de la folie, à poursuivre dans la suite des générations l'évolution du processus psychopatique, à déterminer les transformations qu'il éprouve et il est arrivé, de la sorte, à montrer l'affinité de la dégénérescence morale et de la folie proprement dite.

Parmi les précurseurs de l'anthropologie criminelle contemporaine, le nom de Despine (6) doit occuper aussi une place de premier ordre. C'est surtout le côté psychologique du criminel qui fait l'objet de ses recherches ; d'après lui, le délinquant d'habitude est affecté d'une anomalie morale, consistant dans l'ab-

(1) Ferrus. *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons*, Paris, 1850.

(2) P. Lucas, *Traité de l'hérédité*, Paris, 1847.

(3) *Vierteljahreschrift für gerichtliche und öffentliche Medizin*, juillet, 1854.

(4) Winslow, *Lettsomian lectures on Insanity*, 1854.

(5) B.-A. Morel. *Des dégénérescences physiques intellectuelles et morales*, Paris, 1857.

(6) Prosper Despine, *Psychologie naturelle*, t. III, Paris, 1868. Voir aussi *De la folie, (Etude psychologique sur les criminels)*, Paris, 1875, p. 578.

sence de conscience, dans le défaut du remords et il insiste sur la nécessité de donner à la peine le caractère d'un traitement moral. L'étude du médecin Thompson (1), basée sur l'examen de 5,432 détenus des prisons anglaises, embrasse à la fois les caractères biologiques et les caractères psychiques. Nicholson (2) publie des recherches psychologiques sur les criminels.

Si remarquables que soient ces travaux, ils pâlisent singulièrement en présence de ceux de Maudsley (3), qui ont acquis rapidement une grande popularité. Maudsley a cherché à établir l'existence d'une zone mitoyenne où la santé mentale côtoie la folie et à montrer les analogies existant entre la criminalité et certains états de maladie psychique.

Je puis passer légèrement sur les noms de Wilson (4), de Clapham et de Clarke (5), pour m'arrêter quelques instants au créateur de l'anthropologie criminelle moderne, à l'initiateur du grand mouvement scientifique contemporain, au chef d'école, à Lombroso. Il a commencé ses études en 1871 et depuis lors, avec une activité qui ne se ralentit point, avec un zèle et une patience que rien ne rebute, il n'a cessé d'accumuler des matériaux pour consolider et pour achever l'édifice de l'anthropologie criminelle. L'ensemble de ses recherches et de ses doctrines est exposé dans l'*Uomo delin-*

(1) Thomson, *Psychology of criminals*, London, 1870.

(2) Nicholson, *The morbid psychology of criminals*. (*Journal of mental science*, july and october 1878.)

(3) Maudsley, *Mental responsibility*, 1873. — Voir aussi, *Le Crime et la Folie*, Paris, 1888.

(4) Wilson, *Rivista delle discipline carcerarie*, 1870.

(5) Clapham et Clarke, *The criminal outline of the insane and criminal*, London, 1846.

quente, dont la première édition a paru dans les années 1871-1876. Ce livre a été traduit dans un grand nombre de langues et a eu plusieurs éditions qui ont apporté plus d'une modification aux idées et aux conclusions primitives.

Lombroso a suscité autour de lui toute une pléiade de travailleurs qui se recrutent non seulement parmi les médecins et les aliénistes, mais aussi parmi les juristes, les magistrats et les avocats et qui ont porté leur activité sur les différents points du domaine de la science nouvelle. Je citerai Tamassia, Virgilio, Morselli, Roseri, Bono, Giacomini, l'avocat Puglia, Ferri, Sergi, Garofalo (1), substitut du procureur à Naples, Marro (2) que Lombroso appelle le Jussieu de l'anthropologie criminelle et dont les recherches patientes et minutieuses ont accumulé tant de précieux matériaux.

En présence de cette éclosion si abondante de travaux, il fallait des revues destinées à communiquer au public le fruit de ces recherches et l'on a vu se fonder l'*Archivio di psichiatria, scienze penali e antropologia criminale*; l'*Anomalo* de Zuccarelli; l'*Archivio di freniatria* de Reggio.

En France, Bordier (3) fut un des premiers à prendre part au grand mouvement des recherches criminologiques : en 1879, il fit connaître les résultats de ses études sur les crânes des criminels.

Un peu plus tard, Manouvrier (4) publiait ses mensurations craniennes chez les criminels.

Mais le véritable promoteur des études criminologiques, en France, est le professeur Lacassagne de

(1) Garofalo, *La criminologie, étude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité*. Traduction française, Paris, 1888.

(2) Marro, *I caratteri dei delinquenti*, Turin, 1887.

(3) Bordier, *Revue d'anthropologie*, 1879.

(4) Manouvrier, *Bulletin de la société zoologique*, 182.

I Lyon, auquel on doit des recherches sur le tatouage
 3 chez les criminels et sur les caractères comparatifs
 5 du malfaiteur et de l'homme primitif (1) et qui a
 7 fondé les *Archives de l'anthropologie criminelle*.
 9 Ces Archives constituent une source précieuse d'in-
 11 formation et un répertoire des travaux les plus impor-
 13 tants. Parmi les collaborateurs de ces Archives, il con-
 15 vient de citer le nom de Tarde (2) qui a publié ailleurs
 17 d'autres travaux estimés.

La plupart des auteurs français se sont refusés à suivre Lombroso dans toutes ses déductions. Ils ont revendiqué pour les facteurs sociaux, un rôle important dans la production de la criminalité; « Ce n'est pas l'atavisme, mais le milieu social qui fait le criminel. » Voilà le principe de cette école que l'on peut appeler l'*école sociologique* et dont Tarde et Lacassagne sont les représentants les plus éminents.

D'autres auteurs, Guillot (3), Joly (4), Proal (5), Riant (6), se sont prononcés nettement contre les doctrines lombrosiennes et ont consacré à leur réfutation des ouvrages de haute valeur.

Il y aurait injustice de ma part à ne pas signaler

(1) Lacassagne, *Les tatouages*, Paris, 1881. — *L'homme criminel comparé à l'homme primitif*, Lyon, 1882.

(2) Tarde, *La criminalité comparée*, Paris, 1889. — *La philosophie pénale*, Paris et Lyon, 1890. — Citons encore comme collaborateurs des Archives, Lannois, Fallot, Gautier, E. Laurent.

(3) N. Guillot, *Les Prisons de Paris*, Paris, 1890.

(4) H. Joly, *Le Crime*, Paris, 1888, et *La France criminelle*, Paris, 1889.

(5) L. Proal, *L'anthropologie criminelle. Le Correspondant*, 10 février 1890. — *La criminalité féminine. Id.*, 10 mai 1890. — *Les médecins positivistes et les théories modernes de la criminalité. Id.*, 10 et 25 octobre 1890. — *Le déterminisme et la pénalité. Archives de l'anthropologie criminelle*, t. V, p. 369.

(6) Riant, *Les irresponsables devant la justice*, Paris, 1889.

encore les livres de Corre (1) qui, à côté de données originales, contiennent un exposé si touffu de renseignements, de statistiques et de documents de toutes sortes et auxquels j'ai fait de nombreux emprunts.

L'Allemagne n'a pris jusqu'ici qu'une part assez restreinte aux études criminologiques.

Dans le domaine des recherches anatomiques, nous n'avons à citer que les travaux de Benedikt (2) et de Flesch (3) sur les cerveaux des criminels.

Knecht (4) et Sommer (5) se sont surtout appliqués à étudier les rapports du crime et de la folie. C'est également le point de vue psychiatrique qui domine dans les ouvrages récents, de Mœli (6), de Richter et Sander (7). Quant à Krauss, il a spécialement envisagé le côté psychologique du sujet.

La Belgique n'est pas restée étrangère aux recherches d'anthropologie criminelle. Je signalerai notamment le remarquable travail d'Héger et de Dallemagne (8) les recherches de Warnots, de Ramlot et autres à la suite d'une enquête instituée par la Société d'Anthropologie de Bruxelles (9).

(1) Corre, *Les criminels, caractères physiques et physiologiques*, Paris, 1889. — *Crime et suicide, étiologie générale, facteurs individuels, sociologiques et cosmiques*, Paris, 1891.

(2) Benedikt, *Studien über Verbrechern-Gehirne*, Vienne, 1879.

(3) Flesch, *Untersuchungen über Verbrechern*. Wurzburg, 1881.

(4) Knecht, *Über die Verbreitung physischer Degeneration bei Verbrechern und die Beziehungen zwischen Degenerationszeichen und Neuropathien*. *Allg. Zeitschr. f. Psychiatrie*, Berlin, 1883.

(5) Sommer, *Beiträge zur Kenntniss der Criminal-Irren*, Berlin, 1883.

(6) Mœli, *Ueber irre Verbrecher*, Berlin, 1886.

(7) Sander et Richter, *Die Beziehungen zwischen Geistesstörung und Verbrechen*, Berlin, 1886.

(8) Krauss, *Die Psychologie des Verbrechens*. Tübingen, 1884.

(9) *Etudes sur les caractères craniologiques d'une série d'assassins exécutés en Belgique*, Bruxelles, 1881. — *Bulletin de la société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. III.

En Russie, les *Archives de psychiatrie, de neurologie et de psychopathologie judiciaire* de Char-kow ont publié des travaux de Bielakow et de Troizki sur les caractères physiques des criminels.

L'Espagne a son journal d'anthropologie criminelle, la *Revista d'Anthropologia criminal* de Talladriz et une société consacrée à la science nouvelle s'est établie à Buenos-Ayres, *Société d'Anthropologie criminelle de Buenos-Ayres*.

Comme on le voit, l'anthropologie criminelle s'est rapidement propagée et a trouvé des adeptes dans tous les pays.

Des congrès internationaux lui ont donné une sorte de consécration officielle. La première réunion internationale a eu lieu à Rome en 1887 : un second congrès s'est tenu à Paris en 1889 et a démontré, d'une façon éclatante, les progrès rapides et brillants réalisés en peu d'années, par l'anthropologie criminelle. Mais, au milieu de ces discussions, de ces recherches, la théorie de Lombroso n'est pas demeurée incontestée. Elle a eu à subir de rudes et fréquents assauts et l'on peut dire qu'elle a éprouvé de graves avaries.

Il faut d'ailleurs se garder de confondre l'anthropologie criminelle qui est une science positive n'ayant point, à vrai dire, dépassé encore la phase embryonnaire, avec la théorie de Lombroso qui est une conception personnelle, plus ou moins hypothétique. Assurément, les idées et les doctrines de Lombroso ont exercé sur la criminologie, une influence prépondérante. Ce sont ces doctrines qui serviront de canevas à notre exposé.

Parmi les criminels, Lombroso distingue deux catégories : d'une part, *le criminel d'occasion*, qui commet le méfait sous l'influence de circonstances extérieures et fortuites, et qui n'appartient point, rigoureusement parlant, à l'anthropologie criminelle

et, d'autre part, le *criminel-né*, le *criminel instinctif*, qui est vicieux et pervers de naissance, par nature.

Le penchant inné au crime est la résultante de son organisation; celle-ci offre des caractères spéciaux dont la réunion forme le *type criminel*.

Quelle est la signification, quelle est l'origine du type criminel? Suivant Lombroso, c'est un produit de l'hérédité de retour, de l'*atavisme*. Le criminel-né est comme une réminiscence de l'homme primitif, dont les caractères sont conservés, aujourd'hui encore, dans les races inférieures, et réapparaissent aussi, au milieu de la civilisation, chez le fou moral et chez l'épileptique.

Fatalement entraîné au mal, vicieux par le fait de l'hérédité atavique et de son organisation, le criminel-né peut être considéré comme irresponsable. Il ne s'ensuit pas que la société doive rester passive à son égard: elle a le droit de se défendre contre ses mauvais penchants, de le mettre hors d'état de nuire; puisqu'il est incorrigible, elle doit l'éliminer de son sein et lui imposer une détention perpétuelle.

Voilà, dans ses traits principaux, la doctrine de Lombroso: *existence d'un type criminel*, c'est-à-dire d'une organisation spéciale, liée au penchant criminel inné et incurable; *origine atavistique du type criminel et affinité de ce type avec celui du fou moral et de l'épileptique*; *irresponsabilité du criminel-né*. Ces trois points formeront les divisions de notre travail et serviront de canevas pour l'étude générale des doctrines de l'anthropologie criminelle contemporaine.

PREMIÈRE PARTIE

LE TYPE CRIMINEL D'APRÈS LOMBROSO

Non multa, sed multum. Un bon signalement se distingue par des traits peu nombreux, mais bien nets et bien accusés. Tel n'est pas le signalement de l'homme criminel indiqué par Lombroso. Les caractères qui le constituent sont extrêmement nombreux et divers.

Ils sont empruntés à l'organisation physique, aux conditions physiologiques et pathologiques, aux qualités psychiques de l'individu.

Nous étudierons successivement les caractères de chacune de ces trois catégories. Nous aurons, en outre, à exposer les faits relatifs à la transmission héréditaire du crime et à faire connaître la signification qui leur a été attribuée.

CHAPITRE PREMIER

Caractères anatomiques du type criminel.

Parmi les caractères dont se servent les anthropologistes, ceux que fournit l'examen du squelette sont les plus importants. Les os sont en quelque sorte la forme d'après laquelle se développent les différents organes, les différentes parties du corps ; grâce à leur structure, ils échappent plus longtemps à la

désagrégation et ils sont souvent les seuls documents qui permettent de reconstituer le type des races disparues.

ARTICLE PREMIER. — CRANE.

Le crâne emprunte une signification toute particulière au rôle qui lui est dévolu : il abrite l'instrument de l'activité psychique, l'organe des facultés affectives, des tendances, des penchants et il en traduit, au dehors, certains caractères.

Aussi l'école d'anthropologie criminelle s'est-elle appliquée à son étude avec une vive ardeur et un soin particulier. Ses efforts n'ont abouti jusqu'ici qu'à de bien minces résultats : les données précises et incontestables font à peu près défaut, tandis que les contradictions et les divergences surgissent de toutes parts.

Capacité cranienne. — Ces contradictions apparaissent tout d'abord lorsqu'il s'agit de déterminer la capacité cranienne chez les criminels.

Lombroso (1) déclare que les criminels offrent une prédominance des capacités minimales. Ils l'emportent en nombre sur les individus normaux pour les capacités de 1,101 à 1,200 centimètres cubes, de même que pour les capacités de 1,251 à 1,300. Ils sont à peu près en même nombre que les normaux pour les capacités de 1,401 à 1,450; de 1,451 à 1,500, la proportion des criminels est légèrement supérieure; elle redevient égale pour les capacités de 1,551 à 1,600 et pour les capacités de 1,651 à 1,700, tandis qu'elle est inférieure pour les chiffres de 1,601 à 1,650. Les ca-

(1) Lombroso, *L'homme criminel*, traduit sur 4^e édition italienne, Paris, 1887, p. 142. Lorsque dans la suite, nous citons Lombroso sans autre indication, c'est de cet ouvrage qu'il s'agit.

pacités dépassant 1,700 font défaut chez les criminels.

Ranke (1) constate que les variations individuelles sont plus étendues dans les extrêmes chez les criminels que chez les individus normaux, mais, sauf cette particularité, la capacité cranienne est égale dans l'une et l'autre catégorie.

D'après les recherches faites par Héger et Dallemagne (2), sur 132 crânes d'assassins exécutés en Belgique, cette capacité serait supérieure à la capacité ordinaire.

Ils ont obtenu les moyennes suivantes :

Assassins bruxellois.....	1538
Bruxellois non assassins.....	1490
Assassins liégeois.....	1487
Assassins gantois.....	1553

Bordier (3) a également reconnu chez les assassins une capacité supérieure : il est arrivé au chiffre de 1,547.

Manouvrier (3) a cubé 61 crânes de décapités. La moyenne qu'il a obtenue (1,573 cc.) ne diffère pas beaucoup de la moyenne ordinaire (1,560 cc.). La différence observée est égale, d'après lui, à celle que l'on trouve entre deux groupes de Parisiens quelconques dont la taille moyenne diffère de 2 centimètres. Or, il est très probable que la taille moyenne des assassins est un peu plus élevée que la taille moyenne générale. Dans ce cas, la faible supériorité cérébrale

(1) Corre, *Les criminels*, Paris, 1889, p. 21.

(2) Héger et Dallemagne, *Etudes sur les caractères craniologiques d'une série d'assassins exécutés en Belgique*, Bruxelles 1881, p. 161.

(3) Corre, *Les criminels*, p. 21.

(4) Manouvrier, *Les crânes des suppliciés*, *Archives de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales*, t. 1, 1886, p. 132.

constatée chez les assassins s'évanouirait; elle se convertirait même en une infériorité, s'il était démontré que la taille des assassins dépasse de plus de 3 centimètres la taille ordinaire. Mais nous verrons plus tard que ce point n'est aucunement établi; il n'est donc pas permis d'en faire état pour expliquer la supériorité de la capacité cranienne chez les assassins.

Sans se laisser décourager par des résultats aussi contradictoires, on a cherché à établir une différence entre la capacité cranienne chez les voleurs et chez les assassins: supérieure à la moyenne ordinaire chez ces derniers, elle serait inférieure chez les autres. Mais cette conclusion n'a pas été, jusqu'à présent, établie d'une manière incontestable.

Poids du crâne. — La pesée du crâne chez 21 criminels italiens a donné à Lombroso un chiffre supérieur à la moyenne du poids du crâne chez les individus de même race. Au contraire, Manouvrier, qui a comparé 41 crânes d'assassins français et 50 crânes de sujets normaux a obtenu un poids légèrement inférieur chez les premiers :

POIDS DU CRANE	PROPORTION	
	Chez assassins.	Chez normaux.
De 450 à 550 grammes.....	20.4	24.28
De 550 à 650 —	36.5	28
De 650 à 750 —	27.2	34
De 750 à 850 —	15.9	10
De 850 à 950 —	0 0	4
	56.7	52
	43 1	48

Circonférence horizontale cranienne totale. — Les chiffres fournis par différents auteurs relativement à la circonférence horizontale du crâne chez les criminels ne sont pas plus concordants que les moyennes indiquées pour la capacité cranienne.

Dans notre race, la circonférence horizontale

mesure en moyenne, chez l'homme 525 millimètres, chez la femme 498 millimètres.

Or, les chiffres obtenus par Héger et Dallemagne (1) montrent que les criminels, ou du moins les assassins, dépassent la moyenne :

Assassins liégeois.....	529 millimètres.
Assassins gantois.....	527 —
Assassins bruxellois.....	534 —
Bruxellois normaux.....	525 —

D'après Corre (2), au contraire, la circonférence horizontale semble inférieure chez le plus grand nombre des criminels. C'est aussi l'opinion de Bordier, qui a comparé ses mensurations sur des criminels aux chiffres obtenus par Lebon sur des individus appartenant à différentes classes. En ramenant les chiffres à 100, il obtient :

Savants.....	100
Domestiques.....	100
Nobles.....	98.9
Bourgeois.....	98
Assassins.....	96.4

Admirons en passant cette donnée si précieuse et si originale de l'égalité de la circonférence cranienne chez les savants et chez les domestiques. Elle ouvre de bien vastes horizons ! Servir la science ou servir des maîtres, c'est tout un, au point de vue de la circonférence horizontale du crâne !

Comparaison de la circonférence antérieure et de la circonférence postérieure. — La mesure de la circonférence totale englobe dans un seul chiffre deux faits dont la signification est bien distincte, et jusqu'à un certain point opposée.

La partie antérieure du cerveau, et par conséquent

(1) *Op. cit.*, p. 162.

(2) Corre, *Op. cit.*, p. 24.

la moitié antérieure de la circonférence horizontale, paraît être en rapport avec l'activité psychique consciente, tandis que la partie postérieure serait en rapport avec l'activité instinctive, avec les penchants, les dispositions affectives de l'individu.

Si le pouvoir conscient prédomine, c'est la partie antérieure du crâne qui atteindra le développement le plus élevé, et l'on aura affaire au *type frontal*.

Au contraire, si l'activité instinctive, si les penchants prennent le dessus, ce sera la partie postérieure qui se développera davantage, et il en résultera le *type pariéto-occipital*. En comparant, chez les criminels, la circonférence antérieure à la circonférence postérieure, on constate que ceux-ci doivent être rangés parmi les *pariéto-occipitaux*. C'est du moins la déduction qui ressort des recherches d'Héger et de Dallemagne :

Demi-circonférence antérieure.	Moyennes.
Assassins bruxellois.....	244 millimètres.
Bruxellois non assassins.....	248 —
Assassins liégeois.....	240 —
Assassins gantois.....	236.4 —
Demi-circonférence postérieure.	Moyennes.
Assassins bruxellois.....	290 millimètres.
Bruxellois non assassins.....	277 —
Assassins liégeois.....	289 —
Assassins gantois.....	291.2 —

La supériorité de la circonférence totale chez les assassins est due, comme le montrent ces tableaux, au développement plus considérable de la circonférence postérieure.

Il y a donc, chez les assassins, une prédominance du cerveau postérieur, « qui serait le signe d'une organisation où l'inconscient prédomine » (Héger et Dallemagne).

Au Congrès d'anthropologie de Paris, Bajenoff a exprimé la même opinion ; résumant ses recherches craniométriques, il a dit que les gens honnêtes sont surtout des frontaux, tandis que les criminels sont des pariétaux et des occipitaux (1).

Bordier a également reconnu une notable différence en faveur de la moitié postérieure de la circonférence horizontale.

Lombroso n'attache point grande importance à ce caractère : il attribue l'infériorité relative de la circonférence antérieure à l'étroitesse du front.

Sur 93 criminels, il a constaté :

L'égalité des deux circonférences.....	1 fois.
L'infériorité de la circonférence antérieure...	76 —
L'infériorité de la circonférence postérieure..	16 —

D'autrepart, sur un total de 76 criminels, Marro (2) a obtenu des proportions différentes : il a constaté :

La prédominance de la circonférence antérieure.....	65 fois.
La prédominance de la circonférence postérieure.....	20 —
L'égalité des deux circonférences.....	5 —

Sur 28 individus normaux, il a obtenu :

La prédominance de la circonférence antérieure.....	23 fois.
La prédominance de la circonférence postérieure.....	5 —

Courbe transverse sus-auriculaire. — Cette courbe, qui va d'un point situé au-dessus du trou auditif sur le trajet de la racine longitudinale de l'apophyse zygomatique au point analogue du côté opposé en

(1) *Archives de l'anthropologie criminelle*, t. IV, 1889, p. 515.

(2) *I Caratteri dei Delinquenti*, Turin, 1887, p. 115.

passant par le bregma (Voir fig. 2, B), correspond aux régions pariéto-temporales du cerveau et spécialement, à la région des circonvolutions pariétales ascendantes, c'est-à-dire, au siège des centres moteurs ou impulsifs. Son étude présente donc un intérêt spécial chez les criminels.

Malheureusement, cette étude n'a fourni aucun résultat positif : les recherches des différents auteurs sont en contradiction formelle.

Héger et Dallemagne ont constaté que la courbe transversale sus-auriculaire transverse est plus grande chez les criminels.

Dans la série de Ten Kate et de Pawlowsky (1), elle apparaît légèrement inférieure chez les criminels et légèrement supérieure chez les suicidés.

Elle montre une diminution encore plus considérable dans la série d'Orchansky (1). Cet auteur a obtenu comme moyenne 304.5 avec un maximum de 355 et un minimum de 270; or, d'après Broca, la courbe sus-auriculaire chez les Parisiens contemporains est de 312. 4 pour les hommes, de 291.5 pour les femmes.

Dans sa série de crânes osseux, Corre est arrivé aux chiffres suivants :

	Moyenne.	Maxim.	Minimum.
Viol.....	287.5	310	265
Meurtre sous l'influence gé- nésique.....	295	300	290
Meurtre sous influences di- verses.....	304	328	290
Meurtre et vol.....	310		
— complété.....	309	325	300
— suivi de suicide...	288		

* Ces chiffres ne permettent pas non plus une déduction positive.

(1) Corre, *Les criminels*, p. 33.

COURBES PARTIELLES.	BROCA.		TEN KATE et PAWLOWSKY				CORR.	ARDUIN.	BORDIER.	Moyenne des criminels des diverses séries.
	Parisiens contemp.		Suicidés.	Criminels.		CORR.				
	Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.					
Frontale sous-cérébrale.	18.1	16.5	20.0	22.3	20.0	18.6	19.0	26.3	21.5	
Frontale cérébrale	110.9	106.1	105.9	104.8	99.8	103.1	97.0	99.0	100.7	
Pariétale,.....	126.3	121.4	126.9	124.0	120.2	122.8	125.0	127.0	123.8	
Occipitale (sus-iniaque).	71.5	68.5	65.2	67.6	67.0	68.1	119.0	117.0	87.7	
Occipitale (sous-iniaque)	47.9	46.1	45.4	48.0	41.4	46.5	»	»	45.3	

Courbe antéro-postérieure. — La courbe antéro-postérieure se décompose en plusieurs sections, à savoir : 1° *La courbe sous-cérébrale* ou sous-jacente au cerveau qui va du point nasal au point sus-orbitaire (voir fig. 2); 2° *la courbe cérébrale ou frontale* qui va du point sus-orbitaire au bregma; 3° *la courbe pariétale* étendue du bregma au lambda; 4° *la courbe occipitale* du lambda à l'inion ou protubérance occipitale externe, puis de l'inion à l'opisthion, c'est-à-dire au bord postérieur du trou occipital sur la ligne médiane.

Corre (p. 34) a réuni dans le tableau précédent les chiffres que différents auteurs ont obtenu par la mensuration de ces courbes chez des individus normaux et chez des criminels.

Si nous analysons ces chiffres, nous reconnâtrons avec Corre que, chez les criminels, la courbe cérébelleuse et la courbe pariétale sont à peu près identiques à celles des sujets ordinaires, mais que, chez les premiers, il y a prédominance notable des courbes sous-cérébrale et occipitale, amoindrissement relatif non moins remarquable de la courbe frontale cérébrale. La prédominance de la courbe occipitale accuserait la prédominance des lobes occipitaux et de leur activité, c'est-à-dire la sensitive impulsive. L'amoindrissement de la courbe frontale cérébrale traduirait l'amoindrissement des lobes frontaux et de leur activité qui est tout intellectuelle et pondératrice.

L'examen des courbes antéro-postérieures partielles viendrait donc confirmer l'enseignement fourni par la comparaison de la circonférence horizontale antérieure et de la circonférence horizontale postérieure et permettrait à son tour de ranger le criminel dans le type occipital.

Angles auriculaires. — Les angles auriculaires (fig. 1) sont des angles ayant leur sommet commun au milieu de l'axe bi-auriculaire et mesurant les arcs compris entre les rayons (rayons auriculaires) qui vont de cet axe aux points singuliers de la tête. On les détermine sur les projections obtenues avec le craniographe. Manouvrier a mesuré ces angles sur plus de 150 crânes appartenant à des catégories bien tranchées.

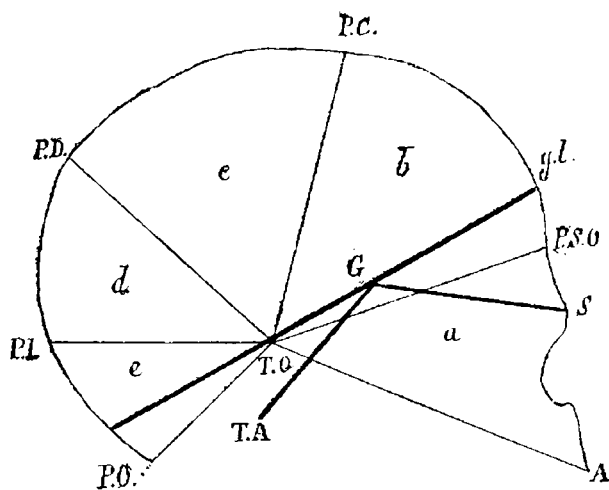


Fig. 1. Angles auriculaires (Corre).

TO, centre du trou auditif; A, point alvéolaire; PSO, point sus-orbitaire;
 PC, bregma; PD, lambda; PI, inion; PO, opisthion.
 α , angle orbito-nasal; b , angle frontal; c , angle pariétal; d , angle occipital;
 e , angle cérébelleux.

Le tableau suivant, que j'emprunte à Corre, donne en résumé les résultats des mensurations de Manouvrier.

	Angles auriculaires.					Cérébral total (2).
	Orbito-nasal (1).	Frontal.	Pariétal.	Occipital.	Cérébelleux.	
Gorille.....	61°	35°	58°	»	»	»
Chimpanzé.....	59.5	35	54	19	13	108
Microcéphales.....	52.5	41.2	59.3	36.5	35.7	138.5
Idiots non microcéphales.	47.5	44	62.5	38.3	32.3	144.6
Néo-Calédoniens.... { H..	»	49	63	36	30	148
{ F..	»	52	61	32	27	145
Nègres africains.....	43.3	51.4	61.7	36.6	35.1	155
Assassins français (22)....	51.8	50.0	67.1	40.9	29.9	153.5
Parisiens modernes. { H..	50.3	54.6	59.7	40.1	30.6	154.4
{ F..	48.5	55.4	59.8	37.7	30.1	152.9

Manouvrier nous donnera lui-même l'interprétation des chiffres qu'il a obtenus.

Le tableau ci-dessus montre avec évidence, dit-il, que l'angle auriculaire frontal (Voir fig. 1, b) s'élève à mesure que l'on remonte des anthropoïdes aux races humaines supérieures et que les assassins sont encore bien mal partagés sous ce rapport.

La petitesse de l'angle frontal des criminels les abaisse presque au niveau des races les plus inférieures. Il est juste cependant de faire observer que l'angle auriculaire frontal ne donne la mesure du développement de la région frontale que dans le sens antéro-postérieur. Il est certain qu'en tenant compte du développement dans le sens transversal, on relèverait les assassins fran-

(1) Répond à la projection faite.

(2) Comprend les angles frontal, pariétal et occipital qui répondent à la projection du crâne cérébral.

çais jusqu'au niveau des nègres et même au-dessus ; mais cette considération n'a plus de raison d'être si l'on compare les assassins aux hommes de même race, car la différence qu'ils présentent dans leur angle frontal ne peut être compensée par un plus grand développement en largeur. Au contraire, le diamètre transverse frontal minimum est aussi plus petit chez les assassins (96, 3 au lieu de 100). — Cette petitesse du front chez les assassins est d'autant plus frappante que l'on ne trouve qu'une très légère différence dans les autres angles ou lignes qui peuvent exprimer le développement des régions pariétale et occipitale-cérébrale. On peut voir, dans le tableau précédent, que l'angle auriculaire pariétal est un peu plus grand chez les 22 assassins que chez les Parisiens ; mais la courbe transversale sus-auriculaire est au contraire un peu plus petite (308 au lieu de 312), ce qui rétablit peut-être l'égalité pour la région pariétale. — Un fait sur lequel je crois devoir appeler l'attention, c'est la valeur un peu moins grande de l'angle cérébral total chez les assassins. La somme de tous les angles auriculaires, frontal, pariétal et occipital total est plus faible chez les assassins que chez les Parisiens. Il est évident que la longueur absolue de la voûte crânienne descend moins bas, en avant et en arrière, par rapport à la situation du trou auditif, centre commun des angles auriculaires, de sorte qu'une ligne droite menée par les deux points extrêmes de cette voûte, le point sus-orbitaire (PSO) et l'opisthion (PO), tend à passer au-dessus du trou auditif (TO), cas auquel la somme des angles auriculaires serait inférieure à 180°. Or, puisque la partie antérieure et la partie postérieure de la voûte crânienne descendent moins bas l'une et l'autre, par rapport au trou auditif, il s'ensuit que l'axe antéro-postérieur du cerveau, chez les assassins, tend à se rapprocher de la direction rectiligne. C'est là évidemment un caractère inférieur, car

l'incurvation de l'axe cérébral est due au plus grand développement de ses parties antérieure et postérieure par rapport à sa partie moyenne ou pariétale, qui est si manifestement prédominante chez les microcéphales, chez les anthropoïdes et chez les quadrupèdes. — Le résultat du défaut de proportionnalité qui existe entre le développement de la région pariétale et le développement des régions antérieure et postérieure du crâne, c'est le relèvement du trou occipital et de la base du front chez les espèces et les individus dont l'accroissement frontal et occipital ne peut suivre l'accroissement pariétal. Ainsi s'explique le mouvement de bascule qui se produit chez l'anthropoïde lorsqu'il est passé à l'état adulte. La région pariétale s'agrandit et le trou occipital, qui était situé à la partie inférieure du crâne, comme chez l'homme, se trouve porté à la région postérieure. C'est ce qui aurait lieu à un faible degré chez les assassins, d'après les chiffres d'Orchanski. — Le relèvement du point sus-orbitaire et de l'opisthion, par rapport à la base du crâne, me semble exprimé par les angles auriculaires d'une façon saisissante. Il résulte de ce double relèvement, ou plutôt de ce défaut d'abaissement des parties antérieure et postérieure de la voûte crânienne que l'angle sphénoïdal (Voir fig. 1, S, G, T, A.) doit se trouver agrandi chez les assassins. L'angle sphénoïdal, en effet, n'exprime pas autre chose que le degré d'incurvation de la base du crâne. C'est, je suppose, l'idée que Virchow et Welcker ont eue lorsqu'ils ont imaginé et mesuré cet angle. En tout cas, je tiens à faire remarquer, car cela contribue beaucoup à augmenter la valeur craniologique des angles auriculaires de Broca, que ces angles servent, non seulement à mesurer le développement des régions faciale, frontale, pariétale et occipitale, mais ils servent encore à mesurer, sur la voûte crânienne elle-même, le degré d'incurvation de cette voûte de même, que l'angle sphénoïdal mesure l'incurvation de la base du crâne. De

plus, les angles auriculaires présentent sur l'angle sphénoïdal le grand avantage de nous faire savoir aux dépens de quelle partie du cerveau et du crâne se produit la diminution de la courbure crânienne et cérébrale

Cette incurvation paraît moins prononcée chez les femmes que chez les hommes, mais aux dépens de la partie postérieure du crâne ; au contraire, la

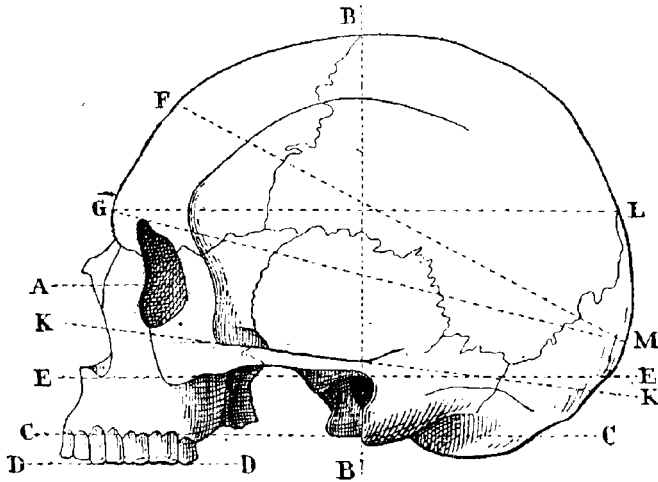


Fig. 2.

B, bregma ; L, lambda ; M, inion ou protubérance occipitale externe ; GM, diamètre antéro-postérieur maximum (Topinard).

diminution porte sur la partie frontale chez les assassins.

Diamètres principaux du crâne. — Le tableau suivant (page 32) composé par Corre rassemble les chiffres obtenus par Broca sur les Parisiens normaux et les chiffres obtenus sur des criminels et des suicidés par Ten Kate et Pawlowsky et par Corre lui-même.

Si nous laissons de côté les suicidés, qui, par certains côtés, se rapprochent des criminels et par d'autres s'en

DIAMÈTRES.	BROCA.				Série TEN-KATEET PAWLOWSKY.			
	Parisiens contemp.		Criminels.		Suicidés.			
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Antéro-postérieur max.	182.7	174.3	178.8	170.0	179.1			
Transverse max.	145.2	135.5	144.2	356.8	145.3			
Vertical (basilo-bregmatique).....	132.0	125.1	131.6	121.2	129.2			
Transverse frontal min. ou inférieur.....	100.0	93.2	97.7	94.4	97.3			
Transverse frontal max. ou supérieur (stéphanique).....	121.7	113.1	113.2	108.4	117.0			
Occipital max.....	112.5	106.5	113.8	107.6	112.8			

DIAMÈTRES.	Série CORRE (Crânes osseux).				Moyenne de la série.	
	Viol.	Meurtre sous influence génésique.	Meurtre sous diverses influences.	Meurtre et vol.	Meurtre et suicide.	Meurtre complet.
	Antéro-postérieur max.....	175.5	184.6	184.0	175.0	168.0
Transverse max.....	143.0	142.6	143.0	146.0	139.0	146.0
Vertical (basilo-bregmatique).....	130.0	127.6	132.0	136.0	131.0	131.3
Transverse frontal min. ou inférieur.....	107.0	99.0	98.8	108.0	100.0	100.0
Transverse frontal max. ou supérieur (stéphanique).....	121.0	120.0	115.4	129.0	129.0	123.5
Occipital max.....	110.5	113.3	114.8	122.0	120.0	116.3